

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5212-2 et L. 5212-10;

Vu la délibération n°33 du conseil communautaire du 8 avril 2026 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président;

Vu la délibération n° 4.3 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 relative à la programmation des achats 2026;

Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment ses articles L. 2031-1, R. 2032-1 à L. 2032-8, R. 2032-1 et R. 2032-2;

CONSIDÉRANT qu'une consultation avait pour objet l'Étude des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) patrimoine / règlement, a été lancée le 6 mars 2026, la date limite de remise des offres étant fixée au 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'une erreur est intervenue dans le lancement des avis de publicité et que ceux-ci n'ont pas été traités, les Bailleurs effectif des annonces de marchés publics et le Journal officiel de l'Union européenne;


CONSIDÉRANT que les articles R. 2031-1 et R. 2032-2 du Code de la commande publique permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime, dès lors qu'il est en mesure de justifier;

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée précédemment.

DÉCISION

Décision concernant la déclaration sans suite d'un marché afférent à l'étude des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) associés aux périmètres d'étude et à l'accompagnement réglementaire du projet

1 DOCUMENT - Publié le 21 Mai 2026

 **28339.pdf**
(.pdf, 258,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**